RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre novembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2024-91**	**Objet : Salon du livre jeunesse** **Tarif intervention des auteurs dans les écoles, collèges et IME**

Date de la convocation : 30/10/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Pierre HERRAIZ, adjoint au maire

Auxiliaire de séance :

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
Violaine COROLLER		
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Madame Isabelle JALLAIS-GUILLET, maire-adjoint, rappelle aux membres du conseil municipal l'organisation par la commune de la dixième édition du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » prévu du 21 au 23 mars 2025.

Elle rappelle que les auteurs présents sur le salon, rémunérés par la collectivité, conformément au tarif de la charte des auteurs, assureront des animations auprès des écoliers des classes de Saint-Gervais-la-Forêt mais également de certaines écoles extérieurs et Instituts Médico-Educatif (IME).

Madame Isabelle JALLAIS-GUILET propose de fixer le tarif :

- Intervention d'un auteur dans une classe = 155 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte de fixer le tarif de l'intervention d'un auteur dans une classe d'écoles, de collèges ou d'IME à 155 €.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 08/11/2024
Publié le 08/11/2024

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 05/11/2024
Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

MAIRIE de ST-GERVAIS-LA-FORÊT (41)

le secrétaire de séance,
Pierre HERRAIZ

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20241108-DEL91-2024-DE
Date de réception préfecture : 08/11/2024